

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 juin 2021

**PROTÉGER RÉMUNÉRATION AGRICULTEURS - (N° 4266)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 218

présenté par

M. Potier, M. Garot, Mme Battistel, M. Letchimy, M. Naillet, M. Aviragnet, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, Mme Lamia El Aaraje, M. Faure, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, Mme Manin, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 4**

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« l'origine de l'ingrédient primaire ou des ingrédients primaires »

les mots :

« leur origine ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement, qui reprend une proposition portée par UFC-Que Choisir, vise à indiquer l'origine de l'intégralité des ingrédients composant les aliments transformés.

En sa rédaction actuelle, le présent article permet de renseigner l'origine du seul ingrédient principal des produits transformés. Ainsi, dans le cas d'un produit constitué de plusieurs viandes, seule serait indiquée l'origine de la viande la plus présente dans le produit transformé.

Afin de répondre à la volonté des consommateurs de pouvoir identifier l'origine des produits qu'ils consomment, il convient d'indiquer l'origine de l'intégralité des ingrédients composant les aliments transformés.